



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - février 2021

MESSAGE DU MAIRE

Suite à l'émission J.E. diffusée à TVA le 28 janvier dernier, j'aimerais revenir sur certains éléments. Dans un premier temps, je veux rappeler, par souci de rigueur et de transparence, que toute cette saga a débuté bien avant novembre 2017. En effet, le climat de travail était à ce point toxique en 2015-2016 que le Conseil municipal de l'époque avait mandaté une firme spécialisée en ressources humaines pour faire une étude de la situation. Après avoir rencontré individuellement tout le personnel de la Municipalité, le spécialiste concluait que le climat toxique était causé par trois employé(e)s et deux élus, dont les comportements étaient inappropriés et ne respectaient pas les codes d'éthique et de déontologie. Dès notre entrée en fonction en novembre 2017, nos décisions se sont inscrites dans les recommandations de ce rapport externe indépendant, dont personne n'avait contesté les conclusions.

En ce qui concerne les témoignages d'ex-employé(e)s de la Municipalité à cette émission J.E., dont certains sont sous examen par les procureurs de la Municipalité pour atteinte à la réputation et diffamation, il faut rappeler qu'aucune plainte pour harcèlement ne visait le maire, ni un membre du conseil municipal, mais plutôt des employé(e)s.

Pour traiter les cas de harcèlement psychologique en milieu de travail, la Municipalité a engagé, en janvier 2019, une firme d'experts indépendants pour faire enquête sur les plaintes soumises à la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail ([CNESST](http://www.cnesst.ca)) afin de soutenir le directeur général dans le traitement de ces dossiers complexes. Après avoir rencontré toutes les personnes concernées et les témoins, le rapport des spécialistes a été remis aux avocats de la Municipalité pour les représentations auprès de la CNESST qui a traité avec beaucoup de diligence les employées impliquées dans la mesure où celles-ci ont fourni l'information avec empressement. Dans le cas de la seule plainte qui a été reconnue fondée par la CNESST, cet organisme, de concert avec la Municipalité, a mis en place les mesures de compensations habituelles pour la victime. Dans tous les autres cas de harcèlement, les plaintes ont été jugées non fondées.

Une analyse plus rigoureuse de la situation aurait permis d'arriver à des conclusions plus fondées et plus justes. Prenons deux exemples qui ne sont pas sous examen par nos avocats. Premier exemple, la plainte pour harcèlement déposée à la CNESST par le contremaître à la voirie en 2018 : Une recherche plus complète aurait permis aux auditeurs de savoir que la CNESST est arrivée à la conclusion, après quelques mois et non deux ans, que cette plainte était non fondée et que la directrice générale de l'époque ne faisait pas du harcèlement en demandant à l'employé de faire le travail pour lequel les contribuables lui payaient son salaire.

Deuxième exemple : le cas d'un employé, dont le nom n'a pas été cité, mais qui faisait partie des plaintes selon l'ex-présidente du syndicat local à l'époque; le conseil municipal précédent l'avait engagé, juste avant de quitter en septembre 2017, pour exécuter 16 heures de travail par semaine. Après analyse de la situation, le directeur général est arrivé au constat que ce travail pouvait se faire en seulement quelques heures par semaine et être intégré à la charge de travail d'un autre employé. L'abolition de ce poste a été contestée par l'employé concerné devant le Tribunal

administratif du travail ([TAT](#)) qui a donné raison à la Municipalité qui n'a pas l'obligation d'engager un employé s'il n'y a pas de travail suffisant qui justifie le poste. Nous sommes plus proches de la saine gestion des fonds publics que du harcèlement de l'employé !

En somme, la gestion du « capital humain » a été faite, par le directeur général dont c'est la responsabilité, avec rigueur et justice pour les personnes concernées et les contribuables en droit d'avoir des services de qualité en échange de leurs taxes municipales. Il est aussi important de considérer que dans la très grande majorité des cas, ce ne sont pas les compétences ou l'ancienneté qui étaient en cause, mais plutôt des problèmes liés aux comportements, aux attitudes et au non-respect des codes d'éthique.

Le tourisme

Et bien oui, la COVID-19 a affecté plus le tourisme à Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2020 qu'ailleurs au Québec, notamment en raison des caractéristiques spécifiques de notre clientèle et de notre activité principale singulière. D'une part, dans le contexte sanitaire du printemps dernier, les responsables de résidences pour personnes âgées n'ont pas organisé de voyage chez nous comme d'habitude. Ce groupe représentait environ 30 % de notre clientèle, soit 5 000 personnes en moyenne par année. D'autre part, nos carrioles avec des bancs à quatre personnes « collées », circulant dans les rues étroites du village, sont uniques au Québec. Pour cette raison, les autorités sanitaires n'ont autorisé le début des activités qu'à partir du 18 juillet seulement, soit en mi-saison. Finalement, une autre raison, partagée par d'autres lieux touristiques, est la pénurie de personnel, surtout à la fin de la période estivale, lorsque les étudiants retournent aux études. Nous avons dû arrêter nos activités le 7 septembre plutôt que le 13 octobre. Si on ajoute à cela le fait que nous avons offert un nouveau produit, soit un parcours historique encore peu connu, alors on comprend qu'en tourisme, il y a toujours plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte pour expliquer les résultats.

Afin de prendre un virage plus positif pour notre avenir collectif, cessons de faire lever la poussière et relevons nos manches, car le temps est plus à l'action qu'aux dires. Nous proposons à tous les citoyens, artistes, artisans et familles de s'impliquer et de développer des projets dans la communauté. La Municipalité sera toujours là pour appuyer les initiatives selon les demandes et à la hauteur de ses capacités.

En conclusion, il est dommage que la réputation de personnes, qui s'impliquent honnêtement, généreusement, avec rigueur et passion dans la gestion municipale au service de l'ensemble des citoyennes et citoyens de Saint-Élie-de-Caxton, soit ainsi ternie à la grandeur du Québec et hors Québec. Ces personnes font aussi partie du « capital humain » de Saint-Élie-de-Caxton. Par le fait même, c'est la réputation de Saint-Élie-de-Caxton qui en prend un coup ! Doublement dommage... Et très triste !

Lors de cette émission, J.E. nous a toutefois annoncé une bonne nouvelle. Le Groupe Québecor a mis sur pied un Bureau d'enquête municipale. Nous nous attendons à des reportages plus approfondis et professionnels des journalistes de TVA ... À suivre !

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DU MAIRE

Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le Conseil municipal a nommé messieurs Jean-Nicholas Trudel et Martin Corriveau en tant que représentants de la population au sein du [CCU](#). Ils compléteront l'équipe qui comprend déjà messieurs Robert Hamel, Marc Lavallée et Sylvain Forté. Rappelons que madame Christina Béland et monsieur Thierry Archambault-Laliberté représentent le conseil municipal au CCU. En

cas d'absence, le maire sera remplacé par la mairesse suppléante, madame Claudette Caron. Nous remercions messieurs Kevin Gélinas et Normand Longpré qui ont siégé de nombreuses années au CCU.

Service de sécurité incendie

En vertu de l'entente régionale d'entraide de protection contre les incendies dans la MRC de Maskinongé signée en 2011, notre municipalité partage des ressources en matière de protection contre les incendies, notamment avec les municipalités de Charette et Saint-Mathieu-de-Parc. Cette entente d'entraide, qui prévoit deux volets, soit les interventions conjointes automatiques et les interventions sur demande selon les besoins spécifiques, nous permet de répondre à nos engagements dans le cadre du schéma de couverture de risques. Notre service de sécurité incendie est très sollicité, voici les statistiques sur le nombre de leurs interventions.

	À Saint-Élie-de-Caxton	À l'extérieur	Total	Moyenne par mois
2016	25	15	40	3,3
2017	19	11	30	2,5
2018	45	20	65	5,4
2019	23	27	50	4,2
2020	20	29	49	4,1

Le Conseil municipal tient à remercier toute la brigade du [Service de sécurité incendie](#), sous la direction de monsieur Jérôme Bourassa, pour l'excellence de leur travail.

Permis de construction

En 2020, 244 permis ont été émis par nos services municipaux, comparativement à 249 en 2019, soit une très légère baisse dans le contexte actuel. De ce nombre, 38 % concernaient des rénovations et modifications résidentielles, 10 % des bâtiments secondaires. Au cours de cette période, il y a eu la construction de 9 bâtiments principaux et de 3 camps forestiers. En termes de valeur, c'est plus de 5,4 millions de \$ qui se sont ajoutés à notre valeur foncière, dont 1,3 million de \$ pour la construction de nouvelles résidences. Il est important de se rappeler qu'il faut demander un permis pour tous les travaux de construction ou de rénovation. Vous n'avez qu'à contacter madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement, par courriel à l'adresse sandra.gerome@sogetel.net ou au 819 221-2839, poste 2945. Le Conseil municipal tient à remercier madame Sandra Gérôme pour l'excellence de son travail.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Réaction de conseillères

Parlez-en en bien, parlez-en en mal, mais parlez-en !!! Cet adage est peut-être vrai dans certaines circonstances, mais pas toujours.

Je me suis demandé ce que l'émission J.E. apportait aux citoyens et à la municipalité et je n'ai pas vraiment trouvé de réponses. Depuis 2017, les conseillers(ères) et le maire font avancer les différents dossiers de la municipalité. Est-ce que c'est facile ? Non...

Est-ce que les élus se font critiquer ? Oui... Et c'est normal, puisque ce sont eux qui prennent les décisions au final.

En 2017, lorsque le nouveau conseil est arrivé, plusieurs éléments de l'administration étaient déjà compliqués. À savoir : des changements avaient eu lieu à la direction générale au cours des

derniers mois, un rapport sur les relations entre le personnel et le conseil avait été déposé en 2015 soulignant des difficultés majeures, plusieurs dossiers et demandes de subventions importantes étaient en attente de traitement, etc.

Le nouveau conseil a pris ses responsabilités et, du mieux qu'il le pouvait, a fait cheminer tous les dossiers. Est-ce que toutes les interventions ont été bien orchestrées ? Peut-être pas...

Est-ce que des invitations à la communication et aux échanges ont été faites ? Oui, souvent, mais les réponses ne furent pas toujours positives.

Qu'est-ce que l'on doit retenir de toute cette saga ? Faire de la politique est un drôle de métier ! Sûrement... Et que ceux qui s'impliquent en politique sont des êtres humains, avec leurs qualités et leurs défauts, mais il est clair que tous les élus ont à cœur le bien-être de leurs citoyens(nes) et le développement harmonieux de leur village et de leur municipalité.

Regardons vers l'avant !

Lucie Hamelin, une conseillère désenchantée par la politique, mais toujours présente !!!

À titre de membres du conseil municipal, nous partageons l'ensemble des précédents énoncés : Christina Béland, Francine Buisson et Claudette Caron, conseillères municipales.

Références à [des infolettres publiées antérieurement](#) relatives à ce dossier

- Septembre 20, Mandat du maire, capital humain, page 1
- Juin 2020, Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, page 1
- Octobre 2019, Notre municipalité bien gérée, gestion des ressources humaines, page 1
- Juin 2019, Gestion des ressources humaines, page 1
- Mai 2019, Gestion des ressources humaines, page 1

Inscriptions année scolaire 2021-2022 à l'école Villa-de-la-Jeunesse - Préscolaire

Voici les coordonnées pour l'inscription à la prochaine année scolaire aux niveaux préscolaires : maternelle 4 ans, maternelle 5 ans et Passe-Partout. Dates d'inscription : du **1^{er} au 19 février**.

Les parents prennent rendez-vous en appelant au 819 221-2087 poste 0, Caroline Thibault. Lors de l'inscription, les parents doivent apporter le certificat de naissance grand format et une preuve de résidence. Il est à noter que les parents des municipalités voisines peuvent inscrire leur enfant selon certaines restrictions.

Camp de jour 2021

Bonne nouvelle ! Les camps de jour ont obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec pour préparer la saison 2021. L'Association des camps du Québec ([ACQ](#)) en a fait l'annonce le mardi 26 janvier. Nous confirmons qu'un [camp de jour](#) se tiendra à Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2021 !

Francine Buisson, conseillère municipale

AUTRES INFORMATIONS

Bibliothèque municipale - Nouvel horaire d'ouverture

Afin de mieux servir nos usagers et pour que les parents et les enfants puissent passer nous voir à la sortie des classes, nos heures d'ouverture seront dorénavant : **9 h à 11 h** et de **15 h à 19 h 30**. En vigueur dès maintenant.

En espérant vous voir bientôt. N'hésitez pas à nous téléphoner au 819 221-2701 ou nous écrire au biblio115@reseaubiblio.cqlm.qc.ca

Suzanne Arel, coordonnatrice